Le Nord

ADMINISTRATION — *LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE*
BUREAU D'ANNONCES — *1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place*

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	1,50
Chronique locale	—	4,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 4 juin.

Minimum, nuit, abrité	16-6
Minimum, nuit, découvert	15-0
Surface du sol, 8 h. du matin	21-0
A 1 mètre de profondeur	15-0
De l'air à l'ombre	27-0
Maximum, jour, à l'ombre	32-6
Maximum, jour, au soleil	35-6

Etat hygrométrique (8 h. m.) 68
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : S.

Baromètre. — Le 4 juin (8 h. du matin) la pression est de 770 m/m ; le 5 juin (8 heures du matin) la pression est de :

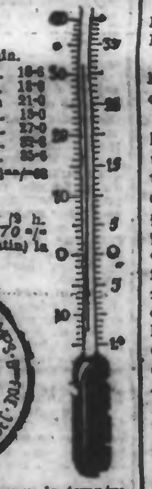

Temps probable. — En France, la température va s'abaisser dans l'Ouest tout en restant élevé ; des orages sont encore probables.

LE CONGRÈS

Nous avons donné hier le résultat du Congrès des délégués sénatoriaux du Bloc, réunis pour désigner leur candidat au siège sénatorial laissé vacant par le départ à l'anglaise de M. Evrard-Eliez.

Il y avait 221 votants. Trois déposèrent un bulletin blanc, 134 se prononcèrent pour M. Sculfort et 84 opinèrent que la justice voulait qu'on donne une « fiche de consolation » à l'illustre ficheur du Nord, le Vénérable Debierre.

De par la loi du nombre, ce vœu fut écarté. M. Sculfort fut désigné et notre grand Raté recueillit une veste de plus. Il pourra bientôt, comme l'ancien journal de M. Jaurès, ouvrir un grand magasin avec l'enseigne : « Aux cent mille paletots ».

Cette petite comédie blocarde s'est déroulée pacifiquement, au dire du PROGRÈS DU NORD.

Cela se comprend : tout était réglé comme un papier de musique.

Mais elle nous a prouvé une fois de plus comme on est oublieux et ingrat dans ce parti « qui est une gamelle ».

Ainsi pas un des orateurs n'a eu un mot de regret et de sympathie pour l'homme à qui M. Sculfort doit le plaisir et l'honneur d'être candidat. Pas une larme n'a été versée à la mémoire du pauvre Evrard-Eliez, à qui, voilà huit ans, on décerna en semblable Congrès tous les compliments, tous les éloges hyperboliques, qu'on prodigua, cette fois, à M. Sculfort.

Dans la bouche des Sandrart et de tous les « vétérans de la démocratie », M. Evrard-Eliez était alors, comme aujourd'hui M. Sculfort, « un grand républicain ». Sa « haute culture intellectuelle, sa largeur de vue, sa rapidité de conception, sa fermeté d'opinions le mettaient en évidence », comme toutes ces qualités surprenantes mettent en évidence le nouveau candidat du Bloc.

Et le vieux Sandrart, chez qui, pourtant, la mémoire est restée bonne, n'étant pas gênée par le jugement, n'a pas trouvé dans sa vieille poitrine, sur laquelle palpitent tant de décorations, un cri de sympathie, de regret et d'espoir à l'adresse de l'ami lointain que recommandaient jadis tant de vertus.

Une preuve encore de l'égoïsme du parti blocard, c'est la désinvolture avec laquelle il a lâché une fois encore ce pauvre Debierre, dont les infortunes politiques finiront par apitoyer les âmes sensibles et faibles.

M. Sculfort, qu'on lui a préféré, a déserté le « bon combat » depuis une dizaine d'années. En se retirant sous sa tente il a laissé vacante la présidence du Conseil général.

Il a ainsi occasionné l'accession d'Evrard-Eliez à ce poste en vue.

C'est un des plus mauvais tours qu'un homme politique ait joué au parti blocard dans notre département.

Et tandis que M. Sculfort passait paisiblement des jours calmes et heureux dans une retraite prématurée, le fr∴ Debierre, triangle en main et tablier au vent, ne cessait d'être sur la brèche. Il se dépensait pour la Démocratie avec la fougue, l'emportement et les audaces que l'on sait. Il engloutissait l'argent de ses amis dans la fondation d'un journal mort-né, il buvait et rendait du punch dans les confessionnaux du Carmel, il entrait subrepticement dans les églises, se glissait comme une vipère derrière les colonnes, surveillait les officiers, notait s'ils assistaient à la messe avec ou sans livre, comptait les génuflexions, ne laissait passer aucun détail qui fût de nature à éclairer le ministère de la guerre sur les opinions religieuses de nos soldats.

Heures dues à la science, santé, réputation, honneur, il a tout sacrifié pour sauver la République.

Et voilà qu'on « le laisse en route » encore une fois.

Comme on a raison de parler si souvent de « l'ingratitude des démocraties » !

On a beaucoup remarqué aussi la mollesse avec laquelle M. Dron a décliné toute candidature. Le député nommé de Tourcoing a dit qu'il n'était entré dans la politique que par devoir et non par ambition, que tout son rôle s'est toujours borné à « enlever une circonscription à la réaction », qu'on « est ainsi souvent, dans la vie, l'esclave des choses et des circonstances » et que sa prétention ne va pas « au-dessus d'elles ».

Cette mélancolique manière de décliner l'offre d'une candidature laissait à penser que ce sacrifice n'était pas sans amertume.

M. Dron reste donc aux prises avec son rocher de Sisyphe à Tourcoing.

Notons, pour terminer ces rapides remarques, la cruelle plaisanterie du Congrès à l'égard de l'arrondissement d'Hazebrouck.

On a voté à l'unanimité que cet arrondissement avait droit **en principe** à avoir un sénateur.

Et aussitôt après, pour montrer comme on sait s'asseoir sur les principes, dans le Bloc, on a désigné pour candidat un habitant de l'arrondissement d'Avesnes, déjà pourvu d'un sénateur remarquable entre tous en la personne du fr∴ Maxime Lecomte, père d'un fils saucissonnier et sous-préfet.

Maintenant, si vous me demandez ce qu'est, au fond, M. Sculfort, je vous répondrai que c'est un homme de la bonne moyenne du Bloc. Il ne vaut, politiquement parlant, ni plus ni moins que ne valait M. Evrard-Eliez avant ses malheurs.

M. Sculfort votera fidèlement avec le ministère... et, s'il a des hésitations, il consultera M. le préfet, Vincent, que le RÉVEIL DU NORD vouait hier aux dieux infernaux...

DEM.

ÉCHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Groillon, vicaire à Abscon, est nommé à Vieux-Condé.

LES TRAMWAYS MONGY

La Compagnie l'Electrique de Lille-Roubaix-Tourcoing a décidé, d'accord avec la municipalité de Tourcoing, d'apporter des modifications aux itinéraires des lignes de Leers – Roncq et de Tourcoing à Lille.

La première de ces lignes suivra les rues du Tilleul, de Tournai, empruntera le contour Saint-Christophe, entre l'église et les halles et passant devant l'église suivra la ligne urbaine des Francs, jusqu'aux réservoirs des Eaux de la Lys, à l'angle des rues de Lille et de Paris, d'où elle se dirigera sur Roncq en suivant la rue du Brun-Pain et le Blanc-Four.

Le projet de travaux de la Compagnie prévoit l'établissement d'une double voie, allant de la Grande-Place à l'extrémité de la rue Nationale et un garage supplémentaire dans la rue de l'Abattoir.

En ce qui concerne la ligne de Tourcoing à Lille, son tracé est celui du Nouveau Boulevard et, à partir du pont hydraulique qu'elle traversera et qui fut utilisé, on s'en souvient, lors de l'Exposition de Tourcoing, en 1906, la ligne passera par la rue Charles-Wattinne et trouvera, à l'angle de la place Thiers, les voies de la ligne de tramways de Roubaix à Tourcoing, qu'elle utilisera pour gagner la Grande-Place, par les rues Carnot et Faidherbe. Primitivement cette ligne, au sortir de la rue Charles-Wattinne devait, pour atteindre la Grande-Place, passer par le côté Est de la place Thiers, les rues Chanzy, Fidèle-Lehoucq, les places de la République et Charles-Roussel.

LOI DU 8 MARS 1908 SUR LA RÉPRESSION DES OUTRAGES AUX BONNES MŒURS

Article premier. — Sera puni d'un emprisonnement de un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 5.000 fr., quiconque aura commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs :

Par la vente ou la mise en vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics, d'écrits, d'imprimés autres que le livre, d'affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images obscènes, ou contraires aux bonnes mœurs ;

Par la vente ou l'offre, même non publique, à un mineur des mêmes écrits, imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images ;

Par leur distribution à domicile, par leur remise sous bande ou sous enveloppe non fermée à la poste ou à tout agent de distribution ou de transport ;

Par des chants non autorisés proférés publiquement, par des annonces ou correspondances publiques, contraires aux bonnes mœurs ;

Les écrits, dessins, affiches, etc., incriminés et les objets ayant servi à commettre le délit seront saisis ou arrachés. La destruction en sera ordonnée par le jugement de condamnation ;

Les peines pourront être portées au double si le délit a été commis envers des mineurs.

Nota. — Les propriétaires ou occupants des immeubles sur lesquels ont été apposées des affiches obscènes ont le droit absolu de les lacérer.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **RONCQ**, de **M. Cyrille Delannoy**, cultivateur, décédé à l'âge de 30 ans.

Avant d'être frappé par la longue et douloureuse maladie qui l'emporta à l'affection des siens, il était un compagnon et un ami des plus aimables ; bon, dévoué, il avait su gagner l'amitié de ceux qui le connaissaient. Il faisait partie de la Confrérie du Saint Sacrement de la paroisse Saint-Piat et était membre du Cercle amical Saint-Louis.

Les funérailles auront lieu samedi prochain, à dix heures. Les œuvres de jeunesse dont le défunt faisait partie présentent l'expression sincère de leurs plus vives condoléances à M. Delannoy-Catteau, l'honorable conseiller que tous connaissent, aiment et estiment.

A **MÉTEREN**, de **M. Auguste Deman**, décédé le 3 juin dernier, à l'âge de 69 ans.

Le défunt était le frère de M. le chanoine Deman, doyen de Bergues, de M. l'abbé Deman, aumônier de l'Institut Fénelon, à Dunkerque.

Une messe d'âmes sera dite en l'église de Strazeele, le samedi 6 juin, à neuf heures ; le convoi et le service auront lieu en la même église de Strazeele, le lundi 8 juin, à neuf heures et demie.

Hier jeudi, à 3 heures et demie, en l'église de **LA MADELEINE-LEZ-LILLE**, ont été célébrées les funérailles de **Mlle Jeanne Leroy**, Enfant de Marie, secrétaire de la Section Madeleinoise de la Ligue Patriotique des Françaises.

En tête du cortège, immédiatement après la croix, marchaient les jeunes filles de la Congrégation des Enfants de Marie au grand complet ; une imposante délégation de 200 adhérentes de la Ligue, munies de leur insigne.

Les coins du poêle étaient tenus par Mmes Marquis, Fichaux, Mlles R. Meurice et Delcourt, présidentes et secrétaire de la Ligue Patriotique. Des jeunes filles, vêtues de blanc et portant des lis, entouraient le corps.

Le deuil était conduit par M. Paul Leroy, MM. Maurice, Paul et Joseph Leroy, père et frères de la regrettée défunte, qu'accompagnaient MM. les abbés Malnil, supérieur du Petit-Séminaire à Haubourdin ; Dehaux, directeur au Grand-Séminaire de Saint-Saulve ; Duduve, vicaire à Sainte-Catherine de Lille ; Paquet, directeur du cercle Notre-Dame de la Treille.

Dans l'assistance considérable qui se pressait à la cérémonie funèbre, nous avons remarqué M. l'abbé Deblonde, curé de Saint-Vital ; MM. E. Scrive, conseiller général ; Morel, adjoint au maire de la Madeleine ; Fichaux, Martin, Delobelle, Pattyn, Ninive, Debuiche, Cordonnier, Salembier, Dewacre, conseillers municipaux ; G. Fontaine, ancien maire ; les docteurs Champenois et Benoît ; Paul Bernard ; Gombert, avocat ; J. Delcourt, président de la Jeunesse Catholique, etc. ; une délégation des Sœurs du T.-S. Sauveur, de Niederbronn ; des Petites-Sœurs des Pauvres de La Madeleine, des Filles de la Charité de Lille ; M. Camille Féron-Vrau, etc.

Une messe demandée par les Dames de la Ligue sera célébrée pour le repos de l'âme de Mlle J. Leroy le mardi 9 courant à 8 heures. Les adhérentes de la Ligue sont invitées à y assister.

En l'église Saint-Eloi, à **HAZEBROUCK**, ont été célébrées, mardi, à dix heures du matin, les obsèques de M. Alexandre **Delbecq**, ancien conseiller municipal, ancien vice-président de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, titulaire de la médaille d'argent de l'Assistance publique, décédé le 29 mai, à l'âge de 89 ans.

M. Benoît Dekeister portait le Christ. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Th. Defoort, Is. Debourse, C. Detoomer et R. Notteau.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

PÈLERINAGE A LOURDES

du 29 juin au 4 juillet

Le Jubilé du Cinquantenaire des Apparitions attire en ce moment à Lourdes des fidèles de tous les pays. Le « Journal de la Grotte » publie des colonnes entières de pèlerinages qui sont annoncés. Et ce n'est pas seulement la France qui répond à l'appel du Souverain Pontife et qui se rend à Lourdes pour gagner les grâces du Jubilé; c'est la Belgique, c'est la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Hongrie, c'est l'Angleterre elle-même, ce sont les Républiques de l'Amérique du Sud qui envoient à leur tour les meilleurs de leurs enfants pour acclamer la Sainte Vierge en ces fêtes du Jubilé et rapporter de Lourdes les leçons de salut que Marie est venue donner au monde.

En France, tous les diocèses ont pris leur semaine de Lourdes, comme ils l'ont pu, à travers les difficultés d'organisation auxquelles il fallait, bon gré mal gré, se soumettre. Pour nous, diocésains de Cambrai, la date de notre pèlerinage a dû être reculée jusqu'aux derniers jours de septembre. **Il aura lieu du 22-23-24 au 29-30 septembre** et 14 trains ont été demandés aux Compagnies de chemin de fer.

Mais cette date n'est pas commode pour tous.

C'est pourquoi, afin de ne pas priver des faveurs spirituelles accordées à Lourdes cette année, les personnes qui ne pourront pas s'y rendre à la fin de septembre, Monseigneur le Coadjuteur a autorisé le pèlerinage supplémentaire du 29 juin au 4 juillet.

Les inscriptions seront reçues jusqu'à la fin de la semaine prochaine : Mais à partir **du samedi 13 juin**, le Comité ne pourra plus accueillir de nouvelles demandes que pour les places restées vacantes dans les compartiments.

Nous prions donc les personnes qui désirent s'assurer des Billets de chemin de fer pour ce pèlerinage, soit d'adresser d'urgence leur adhésion directement à M. l'abbé Pétillon, à « la Croix du Nord », 15, rue d'Angleterre, à Lille, soit de se faire inscrire au plus tôt chez MM. les Directeurs des trains du Pèlerinage de Lourdes.

Voici l'horaire des deux trains et les prix des billets de chemin de fer.

Train Blanc-Rose

Départ de	Lille	6 h. 43 matin
—	Seclin	6 h. 55
—	Douai	7 h. 16
—	Somain	7 h. 33
—	Lourches	7 h. 44
—	Cambrai (Ann.)	8 h. 04
—	Busigny	8 h. 34
—	St-Quentin	9 h. 07
Arrivée à	Lourdes mardi	8 h. 00 matin

Train Blanc

Départ	d'Hazebrouck	8 h. 48 matin
—	Bailleul	9 h. 02
—	Steenwerck	9 h. 10
—	Armentières	9 h. 20
—	Pérenchies	9 h. 31
—	La Madeleine	9 h. 40
—	Lille	10 h. 00
—	Douai	10 h. 39
—	Arras	11 h. 04
—	Longueau	12 h. 03
Arrivée à	Lourdes mardi	10 h. 00 matin

Les deux trains repartiront de Lourdes le vendredi après-midi, pour rentrer dans le Nord le samedi soir.

Prix des places : aller et retour

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
d'Hazebrouck	—	85.50	58.50
Armentières		84.50	57.00
Lille	128.00	84.00	56.50
Seclin	127.00	83.00	55.50
Douai	125.00	82.50	54.50
Somain	124.00	82.00	54.00
Cambrai	123.00	80.00	53.50
Busigny	122.00	79.00	52.50
Arras		80.00	54.00

Réduction de 50 0/0 sur le réseau du Nord pour rejoindre les trains de pèlerinage aux gares de départ ou d'arrêt, moyennant la présentation du Billet de Chemin de fer pour Lourdes et de la carte personnelle.

La Croix du Nord insère les Annonces légales et judiciaires de MM. les Officiers ministériels. Elle serait reconnaissante aux Lecteurs et Amis qui voudraient bien lui confier ces insertions.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord » 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

Les élections contestées dans le Nord

L'AUDIENCE DE VENDREDI

Aujourd'hui 5 juin, à deux heures et demie de l'après-midi, à la Préfecture, le Conseil de Préfecture se réunira pour continuer l'examen des protestations concernant les dernières élections.

Voici les affaires inscrites à cette audience :

Protestations :

De M. E. Liénard, contre l'élection de M. Désiré Wallerand, comme conseiller municipal de **Sémeries**.

De M. Carlier, contre les opérations municipales de **Vertain** (2e tour).

De MM. Miserolle, Blondin et consorts, contre l'élection de M. E. Carney comme adjoint au maire de **Grand-Fort-Philippe**.

De M. Pierre Villette, contre l'élection des conseillers élus à **Abscon** (1er tour).

De MM. Boda, Milot et consorts, contre les opérations électorales et les conseillers élus à **Abancourt** (1er tour).

Mêmes protestations pour le second tour.

De MM. Wattel, Peulmeule et consorts, contre l'élection de M. Charles Marquilly, conseiller municipal à **Bois-Grenier** (1er tour).

Du bureau électoral contre l'élection de M. André Leblanc, conseiller municipal de **Sancourt** (2e tour).

De M. Houdart, contre les opérations électorales municipales de **Sainghin-en-Weppes** (1er tour).

De M. Claisse et consorts, contre les opérations électorales municipales **du Cateau** (1er tour).

De M. le Préfet, contre l'élection de MM. Henri Verbaere et Quétu-Bertin, comme conseillers d'**Hondeghem** (1er tour).

De M. Debuyzer, contre l'élection du maire et de l'adjoint d'**Hondeghem**.

De M. Jules Poulain, contre l'élection de M. Léon Canonne comme conseiller municipal d'**Hasnon** (1er tour).

De MM. Larivière et Canonne, contre l'élection de M. Morival-Lannoy, comme conseiller d'**Hasnon** (2e tour).

De M. Canonne et consorts contre l'élection du maire et des adjoints à **Hasnon** et contre l'élection des délégués sénatoriaux de cette localité.

De M. le Préfet contre l'élection de MM. Xavier Bazilaire et Amand Bar, comme conseillers à **Villereau**.

De M. Ghislain Delfosse contre les opérations électorales municipales de **Bellaing** (1er tour).

De M. H. Bouchelet de Beaurain et consorts contre les opérations électorales municipales de **Vendegies-au-Bois** (1er tour).

Sur une observation consignée au procès-verbal des opérations électorales d'**Anor** (1er tour).

LES ORAGES

A LILLE

Depuis trois jours, l'artillerie céleste ne cesse de tonner, tantôt lointaine, tantôt rapprochée, parfois se répercutant d'écho en écho en grondements solennels, parfois éclatant brusquement avec son fracas terrible.

Hier encore, à la suite d'une chaleur accablante, nous pûmes entendre cette majestueuse musique.

Vers quatre heures et demie, un vent de tempête se mettait à souffler, et les éclairs commençaient à briller, suivis de coups de tonnerre saccadés ; puis, peu après, une abondante averse venait chasser de nos rues les piétons surpris, laissant ainsi la voie libre aux tramways et fiacres.

En certains endroits, la pluie, mélangée de grêlons gros comme le pouce, fut si violente qu'elle cassa de nombreuses plantes fragiles dans les jardins.

Vers cinq heures, heureusement, tout était fini, et les nuages, chassés vers l'ouest, nous laissaient à nouveau entrevoir un ciel bleu et limpide, cependant que la foule, heureuse de cette ondée rafraîchissante, reprenait possession de la rue.

Néanmoins, toute la soirée de nombreux éclairs livides ne cessèrent de sillonner l'atmosphère chargée d'électricité.

A LOOS

Au cours du violent orage qui a éclaté hier après-midi, une véritable trombe de grêlons, du volume de grosses noisettes, a causé des dégâts extraordinaires dans les champs et les jardins, où tout a été littéralement fauché.

Aux maisons, aux vérandas et cours couvertes nombre de vitres ont été cassées.

Les chemins et les routes ont été inondés; à certaines places, la chaussée et les trottoirs n'étaient plus visibles.

La foudre est tombée en plusieurs endroits.

La foudre tombe dans une maison en construction. — Plusieurs ouvriers blessés dont un grièvement.

Dans une maison en construction appartenant à M. Danel, sise près du boulevard d'Ennequin, sur le côté gauche de la nouvelle rue Notre-Dame de Grâce, travaillait, pour le compte de M. Buissart, entrepreneur, une équipe de maçons.

Ceux-ci, pour se préserver des grêlons, se réfugièrent au rez-de-chaussée. Malheureusement, il n'existe encore ni portes, ni fenêtres, ce qui occasionna un violent courant d'air. La foudre trouva là un chemin très facile.

Les ouvriers furent tous plus ou moins atteints par le fluide ; l'un d'eux, Henri Billet, est particulièrement frappé : il est entièrement paralysé. Deux de ses camarades, Patteuw et Verdin, sont également blessés. Quant aux autres, ils en furent quittes pour une violente commotion et purent regagner à pied leur domicile.

Billet a été ramené dans l'automobile de M. Danel.

A TOURCOING

Il fit jeudi une chaleur intolérable jusqu'à trois heures et demie. Le soleil disparut alors derrière un gros nuage et le vent, par bourrasques, souleva la poussière.

L'orage se déclara vers quatre heures. De gros grêlons, dont plusieurs gros comme un œuf de pigeon, tombèrent bientôt, suivis d'une pluie torrentielle.

Le vent endommagea les arbres et la foudre mit le feu à un amas de signes de sépulture remisés en un coin du cimetière du Blanc-Seau. L'incendie menaçait les serres de M. Paul Delombaerde, horticulteur. Le personnel de M. Delombaerde, le fossoyeur et les agents du Blanc-Seau intervinrent rapidement et noyèrent le feu.

A ARMENTIÈRES

Trombe de pluie et de grêle

Hier, après une chaleur étouffante qui a duré toute la matinée, les éclairs et les coups de tonnerre se sont succédé de une heure à trois heures et demie.

A ce moment, une pluie torrentielle a commencé à tomber, accompagnée de grêlons. Elle a duré trois quarts d'heure. Les rues étaient transformées en torrents.

A la filature Mahieu, rue d'Ypres, on a dû arrêter la machine et congédier les ouvriers avant cinq heures, l'eau envahissant les caves au lin et certaines parties de l'usine.

Rue Jeanne-d'Arc, route de Nieppe et en d'autres endroits, l'eau envahit les maisons bâties en contre-bas.

Au Rond-Point, les maisons situées entre les rues des Jardins et du Quatorze-Juillet sont inondées ainsi que le trottoir qui à cet endroit est plus bas que la rue.

A 7 heures, une pompe du dépôt de la ville était encore employée à en extraire l'eau.

Vers 8 heures du soir, quelques coups de tonnerre se font encore entendre.

Aux environs de Kemmel et de Plœgsteert (Belgique), des champs de tabac et de pois ont été ravagés par la grêle.

A STEENWERCK

Jeudi après-midi, vers 3 heures, la foudre est tombée sur la ferme de M. Chavatte-Bollet.

Les secours furent organisés immédiatement, et avec les deux pompes amenées sur les lieux, on put heureusement circonscrire l'incendie.

Le corps de logis seul fut brûlé. Il y a assurance. Pas d'accidents de personne.

A STEENVOORDE

Jeudi, de 2 à 5 heures du soir, violent orage. Pendant près d'une demi-heure la pluie est tombée à torrents, mêlée de grêle. Quelques grêlons étaient gros comme une tête de pipe.

Les potagers sont ravagés, les fèves et les lins hachés, les houblonnières assez sérieusement endommagées. Vers le soir, on entendait encore gronder l'orage au-delà de la frontière belge.

A DUNKERQUE

La foudre est tombée, mercredi soir, rue Neuve, sur la cheminée d'un immeuble occupé par M. Desmons, épicier à l'angle de la rue de la Marine.

On signale encore que la foudre s'est abattue sur le remorqueur « Commerce », mouillé en rade de Dunkerque. Le fluide brisa un mât et tomba à quelques mètres du capitaine qui se trouvait sur le pont de son navire.

Dans l'après-midi de jeudi, nouvel orage. Une ferme située à Leffrinckoucke a été incendiée. Une compagnie du 110e est partie à 7 heures du soir pour porter secours.

A FLINES

Un incendie causé par la foudre a détruit un immeuble occupé par M. Delemme, cabaretier et camionneur.

Un cheval qui se trouvait dans l'écurie a été asphyxié. Il y a assurance.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

LE JURY

Douze jurés seront tirés au sort, au début de l'affaire Pollet ; ils devront évidemment suivre toute l'affaire.

Plusieurs jurés supplémentaires, tirés au sort parmi les trente-six titulaires, devront aussi suivre tous les débats, dans le cas de maladie ou d'empêchement chez l'un des douze jurés qui siégeront.

2.000 questions seront, au minimum, posées à MM. les Jurés !

LA COMPOSITION DE LA COUR

Par ordonnance de M. le premier Président de la Cour d'appel de Douai, ce sont MM. Lefrançois, conseiller à la Cour d'appel; Quantin, président du Tribunal civil, et Trinquet, juge, qui ont été désignés pour former la prochaine Cour d'assises.

M. Quantin remplace M. Macqueron, qui ne doit pas siéger, ayant fait partie de l'instruction de l'affaire Pollet.

Un juge suppléant devra assister en robe à toutes les audiences, afin de remplacer l'un des membres de la Cour, le cas échéant.

Tous les avocats du barreau de Saint-Omer, ayant déjà leur rôle à jouer comme

---

FEUILLETON 3.

SŒUR GUENOLÉ

Par Kensvo

L'oncle regrettait toujours, maintenant sans trop d'amertume, de voir son neveu échoué dans la vie civile, trouvant comme une compensation à se sentir ainsi se faire place dans la grande famille rurale qu'est une paroisse bretonne. Les paysans le consultaient pour l'achat d'un nouvel instrument de labour, pour la vente d'un cheval de prix. Ils le chargeaient d'une correspondance difficile ou lui demandaient simplement un service, prêts à lui en rendre dix en retour.

L'oncle Yves, comme les cadets, avait porté l'épée : Pol reprenait la tradition des chefs de lignée, habitant le manoir ancestral, faisant valoir ses terres.

Lorsqu'il eut atteint sa vingt-cinquième année, l'oncle, de ce même ton d'autorité dont il usait jadis envers son équipage, lui dit :

— Pol, il faut que tu te maries.

Le jeune homme ne se sentait nul attrait pour le célibat, mais, venant de la part de ce vieux garçon endurci, cet ordre l'étonna quelque peu.

— Me marier ! mon oncle.

— Oui, mon neveu. — Et sentant le besoin de se justifier lui-même, Kerbarzic continua : — C'était bon pour moi, le célibat : j'eusse laissé ma femme veuve de mon vivant pendant la moitié de ma carrière. Pour toi, c'est différent ; tu te dois aux ancêtres qui, du fond de leurs tombes, te reprocheraient d'avoir laissé mourir leur vieux nom.

— Mes ancêtres ?

— Tes ancêtres... oui. Je te donne un an pour choisir ta femme et me l'amener ici en bru, sinon, à pareille date, je la choisis moi-même et te l'amène ici.

— Ah ! par exemple mon oncle !

— Tu regimbes ?

— Non. Pour être franc, je dois dire que je me soumets non pas tant par respect des ancêtres que pour l'amour de Jeanne de Porsguern.

— Jeanne de Porsguern ?

— Je l'aime, et je crois qu'elle m'aime aussi.

— Alors tu lui as dit... elle t'a dit ?...

— Rien : ces choses se devinent sans qu'il soit besoin de les dire ; elles n'en sont que plus vraies.

— Et tout cela sans me demander conseil, sans même m'en souffler mot ?

— J'avais prévu votre ordre, mon oncle, et, en bon fils soumis, je m'y préparais à l'avance. Jeanne vous plaît n'est-ce pas ? Noblesse authentique, fortune...

— Fortune ? Hum ! rien de trop... Enfin je t'ai laissé le choix, et je n'ai qu'une parole. Je ne puis la reprendre qu'au bout de l'année, donc fais vite.

Un beau jour d'avril, Pol revint au manoir amenant à son bras la nouvelle châtelaine ; et, au printemps suivant, un gentil bébé éveillait de ses cris les échos du vieux logis, muets depuis si longtemps à ces sons enfantins. C'était un bébé mignon, souriant et sage... mais ce n'était qu'une fille dont l'oncle Yves fut parrain bien à contre-cœur.

C'était encore une déveine, et ce pauvre Pol n'avait vraiment pas de chance : raté ses épaulettes d'officier, et, pour premier enfant, une fille.

Yves de Kerbarzic se résigna encore tout en maugréant, mais sa gentille filleule le força à l'aimer. Quand ses rhumatismes le permettaient, il la faisait sauter sur ses genoux ; pour le vieux marin, c'était le jeu du roulis et du tangage. La mère charmée interrogeait en riant :

— Eh bien ! oncle Yves, donneriez-vous votre petite Yvonne pour un gros et insupportable Yvon ?

— Je craindrais de perdre au change ; j'espère bien cependant que le nom de Kerbazic ne restera pas attaché à la seule quenouille de Vonette, toute mignonne qu'elle soit.

Hélas !... Pol devait bientôt mourir, emporté par une fluxion de poitrine dont il avait senti l'atteinte aux manœuvres, pendant ses vingt-huit jours. C'était encore une déveine. Lui, l'officier manqué, mourait presque en soldat, non de la mort glorieuse du champ de bataille, mais de la mort commune, frappé en pleine jeunesse et en plein bonheur.

L'oncle s'attacha davantage à la veuve et à la fille de son neveu. Devant la douleur de cette femme en deuil de son amour et de ses joies, pouvait-il, sans un monstrueux égoïsme, s'appesantir sur le deuil des espérances de sa race et de l'orgueil de son nom. Ce nom ne reposait plus que sur sa vieille tête blanche et sur celle de l'enfant à qui le mariage ou la mort l'enlèverait à son tour. Seul, le vieux manoir, le sauverait de l'oubli : quelques siècles encore sous le lierre envahissant du porche, la levrette garderait le blason et la devise inviolée : *Fidélité*.

Six ans avaient passé depuis la mort de Pol ; mais depuis les derniers mois, l'oncle Yves avait vieilli du double : la paralysie frappait son corps robuste de coups autrement rudes que ses anciens rhumatismes. Il vivait au lit ou, les jours de grand mieux, sur les coussins de la bergère à roulettes que Corentin traînait à la fenêtre ou près du feu qui flambait même en cette belle journée de juin. Le malade cherchait la chaleur factice de la flamme pour réchauffer le sang mort et glacé de ses veines. Dans ce repos forcé, la lecture, le mouvement du dehors, les visites des amis étaient ses seules distractions.

Ce jeudi sœur Guenolé arriva en quêteuse ; Yvonne jouait dans l'avenue avec Merlin, le grand danois.

— Nous nous amusons ici tous les deux, dit l'enfant. Merlin hurle trop fort, et moi je crie trop haut quand l'oncle Yves est malade : il ne gronde pas, mais maman dit que cela le fatigue.

— Comment va-t-il, mon enfant ?

— Mieux, il est dans son grand fauteuil avec sa grande jambe toute roide. Il dit qu'elle est morte et ne pourra plus remuer jamais... jamais... C'est drôle qu'une jambe puisse mourir comme ça. Je serais si malheureuse, moi, d'être toujours assise dans le même fauteuil, dans la même chambre sans jamais sortir — et pour s'assurer de la vie de ses muscles, Yvonne s'essaya en gambades folles —. Mais baste! cela n'arrive qu'aux vieux, et moi je ne suis pas même grande encore !

Près de M. de Kerbarzic, sœur Guenolé fut la bienvenue.

— C'est vous, ma sœur, Jeanne vous aura dit la nouvelle attaque qui m'a pincé la semaine dernière. Vous ne voulez pas que votre ami, le vieux pêcheur, s'en aille avec son âme mal lavée. Ce n'est pas encore pour cette fois, je vais mieux, bien mieux.

— Je viens savoir de vos nouvelles, c'est vrai, monsieur le comte, mais je suis toujours l'incorrigible quêteuse dont votre bonté seule peut pardonner les récidives.

— Pas d'excuse, je vous prie. Donner est un des seuls plaisirs qui me soient encore permis. Combien vous faut-il ma sœur ?

— Oh ! monsieur, je perdrais, j'en suis sûre, à vous taxer moi-même.

De son bras valide, le vieil officier plongea dans la vaste poche de sa robe de chambre, et, de son portefeuille, tira deux louis d'or.

— Voilà, ma sœur, mais ne revenez plus avant un mois au moins... cependant, ajouta-t-il avec un bon sourire, cependant, s'il y avait urgence... en ce cas, point de consigne.

Sœur Guenolé prit l'aumône, tout émue de cette délicatesse dont le comte savait ajouter le charme à sa générosité.

Le vieillard payait ainsi la rançon de son âme. Dieu oublierait son indifférence envers Lui pour se souvenir qu'il l'avait aimé dans ses pauvres. C'était la conviction de sœur Guenolé.

— Dieu vous le rende au centuple, monsieur. Il se charge des dettes des débiteurs insolvables.

— Pour le moment, je suis payé en bien mauvaise monnaie.

— L'échéance n'arrive qu'à la fin de la vie, mais soyez sûr que vous n'y perdrez rien. Vos souffrances elles-mêmes, patiemment endurées pour l'amour de Dieu, peuvent se changer en grande joie.

— Amen ! Mais je ne suis pas moi une sainte petite nonne avec une âme blanche comme sa robe. Priez pour ma conversion, ma sœur — et, plus grave, il ajouta : — Hâtez-vous, le temps presse.

— Je prie chaque jour pour vous, monsieur le comte. Le temps presse, dites-vous, c'est vrai, et pour chacun de nous. Qui sait les limites de sa vie ? Que d'enfants, que de jeunes gens de vingt ans plus vieux que des vieillards, car leur terme est plus proche ! Dieu vous garde longtemps encore !

— Longtemps ! c'est impossible. Nous parlions souvent de la mort, mon vieil ami Le Roux et moi. C'était un de mes anciens condisciples au petit séminaire de Saint-Melaine. Il entra au grand séminaire, et le hasard nous fit nous retrouver ici : lui, recteur de Keramel, moi, pauvre invalide échoué à Kerbarzic comme une vieille coque de navire. Nous discutions ensemble sur mille sujets divers, même théologiques. L'abbé en sortait presque toujours vainqueur, moi, presque convaincu. Il m'avait promis de me signer ma feuille de route pour le grand voyage dont on ne revient pas. Il n'a pas tenu parole, il est parti le premier.

(A Suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE